



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

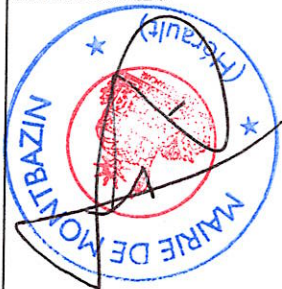
Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Subvention 2023 à l'association Gigean Montbazin Thau Handball

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'association Gigean Montbazin Thau Handball a renouvelé par courrier du 6 avril 2023 sa demande de subvention au titre de l'année 2023, pour soutenir le développement des activités du club. L'association est affiliée à la Fédération Française de Handball et regroupe 105 licenciés dont 10 montbazinois. Elle organise régulièrement des tournois en lien avec la commune de Gigean.

Elle intervient également auprès de 7 classes de l'école de Montbazin et réalise des stages multi-activités sur les périodes de vacances scolaires. L'association forme en outre des jeunes arbitres de niveau clubs (1 montbazinois concerné) et participe au financement des juges arbitres territoriaux. Enfin depuis 2 ans l'association développe de nouvelles actions (programme d'entretien physique pour tous « Handfit », découverte du Hand auprès des personnes en situation de handicap « HandEnsemble »).

L'association Gigean Montbazin Thau Handball sollicite une participation financière de 1000€ pour 2023. Considérant que l'association avait obtenu 500€ de subvention par la commune de Montbazin en 2022, et qu'elle a effectué des demandes auprès d'autres financeurs (3000€ fond d'aide aux sports amateurs, 2000€ Région, 500€ Département, 6000€ à Gigean), il est proposé de retenir une aide de 200€ de subventions pour 2023, en cohérence avec la politique de maîtrise des dépenses engagées auprès de l'ensemble des associations.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la subvention à l'association Gigean Montbazin Thau Handball au titre de l'année 2023 pour un montant de 200€ ;

- Inscrit au compte 6574, la somme correspondante.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES

